



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 12 février 2025, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 8 février 2025 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Jocelyne CEZAR, Éric CHAUDOREILLE, Patricia CANAL, Rémy COSTA, Karine DUBOIS, Fabien FIARD, Christine PONCET, Pierre SAUVAGE, Michel TOULOUZE

Absents excusés :

Muriel MILLOT donne pouvoir à Michel TOULOUZE

Jean-Claude BUET donne pouvoir à Marie-Jeanne ANDRE

Absents :

Cédric CONVERTINI ;

Secrétaire de séance : Karine DUBOIS

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

En ouverture du conseil, nous félicitons Lou Sanchez, qui a été élue Miss Alès 2025.

1. Actualités

Quelques points d'actualités sont présentés au conseil. Ces points ne nécessitent pas de compte rendu.

2. Convocation CCID 2025

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué (président) et de six commissaires dans les communes de 2000 habitants ou moins ;

La CCID émet chaque année un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux.

Il nous est demandé de réunir cette commission le vendredi 21 février 2025 à 13h30, nous allons essayer de mobiliser les membres encore disponibles.

3. Point Villes et Villages Fleuris - Rapport et remise des prix

La commune vient de recevoir les encouragements au titre de sa participation en 2024. Cette cérémonie s'est déroulée à Nîmes, sous la présidence de M. Pical.

Lecture du rapport de visite faite en conseil municipal, afin de voir les différents points à améliorer dans le futur.

4. Pose décorations de Noël

Comme chaque année, la pose et dépose des décorations des fêtes de fin d'année ont été réalisées en partenariat avec la commune de Brignon. Notre agent s'est rendu sur place pour aider à la pose et dépose, et de la même manière, un agent de Brignon est venu nous aider.

Cette mutualisation des moyens humains permet de réelles économies pour les deux communes.

5. Recensement 2025

Il reste une vingtaine de foyers à recenser.

Merci à Mireille pour la gestion et le suivi des agents recenseurs, Betty et Marie-Rose.

6. SMEG - Tranche 6 de Lascours

Nous sommes en attente de l'accord du SMEG pour lancer la tranche 6 de Lascours. Pour ne pas manquer les financements de cette année, il est proposé au conseil de délibérer sur la réalisation de la tranche 6 dès à présent.

La Tranche 6 va engager un montant financier pour trois interventions de travaux :

- Dissimulation des câbles, Éclairage Public, Réseau Télécom.

A noter, que nous récupérons la TVA sur les investissements, et que nous solliciterons le fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge HT.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux :

Dissimulation - Ce projet s'élève à 140 000,00 € HT soit 168 000,00 € TTC.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 140 000,00 € HT soit 168 000,00 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 7 000,00 €.

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

VOTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Eclairage

Public

Ce projet s'élève à 35 287,64 € HT soit 42 345,17 € TTC.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 35 287,64 € HT soit 42 345,17 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 42 350,00 €.

Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint.

Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

VOTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Télécommunication

Ce projet s'élève à 26 909,10 € HT soit 32 290,92 € TTC.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 26 909,10 € HT soit 32 290,92 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 32 290,00 €.

Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint.

VOTE A L'UNANIMITE

7. Subvention chats vagabonds

Christine Poncet nous présente le bilan financier et les actions réalisées par l'association pour l'année 2024.

La municipalité remercie l'ensemble des bénévoles pour le travail effectué.

Dans le cadre du budget prévisionnel 2025, l'association sollicite une aide de 900 euros.

Les membres du bureau de l'association ne participent pas au vote et s'abstiennent.

VOTE A L'UNANIMITE

8. Subvention Entraide œcuménique

Comme chaque année, l'entraide de Brignon nous sollicite afin de les aider.

Compte rendu 2024 :

« Pendant l'année 2024 nous avons aidé 83 familles soit 177 personnes.

Nous avons fourni un panier hebdomadaire à 6 653 bénéficiaires soit environ 42 tonnes de denrées alimentaires distribuées tous les Jeudis sauf les 09 mai ,15 août, et 26 décembre (jours fériés.)

La collecte nationale de la Banque Alimentaire a eu lieu les 22 et 23 novembre. Les enseignes, LIDL et Mon Marché à la Calmette, ainsi que Carrefour Market à Vézènobres nous ont chaleureusement accueillis. Au cours de ces deux journées, grâce à la participation de 18 bénévoles, nous avons récolté 3 222kg de produits alimentaires que nous distribuerons au cours de l'année. La famille Schultz et Renée ont effectué le rangement dans nos locaux.

A l'occasion des fêtes de Noël, l'Association a offert à chaque famille un colis alimentaire amélioré, accompagné de jouets, choisis et emballé par Jeannine et Sylvette, pour les enfants jusqu'à 10 ans, et des pulls tricotés par l'Association « AMIS sans FRONTIERE », le tout mis en œuvre par les bénévoles.

Dans la rubrique travaux et améliorations des locaux, nous avons participé pour moitié des frais au changement de gouttière et descente d'eau du bâtiment.

Notre budget est excédentaire de 2 013€. Les principales dépenses sont la participation que nous demande notre partenaire la Banque Alimentaire de Nîmes et les achats en grande distribution (INTERMARCHE St Genies de Malgoires) qui se décomposent ainsi :

340 Kg de sucre, 180 paquets de phoscao, 322 paquets de café, 300 kg de farine, 60 packs de lait, 3 cartons de tablettes de chocolat, 16 kg de viande hachée, 20 paquets de colin surgelé. Les œufs provenant d'une entreprise d'Aix en Provence.

Cette année pas d'achat de conserves.

Nos recettes proviennent :

- de subventions, pour 56%
- de la participation des bénéficiaires pour 23%
- de la générosité des donateurs et des quêtes paroissiales pour 19%.

La confection des paniers, les achats, les travaux d'entretien, se font grâce aux bénévoles ; pour total de 1871 h de présence en équivalence d'une somme de 17596€, que nous valorisons grâce à une déclaration aux impôts. »

Il est proposé au conseil de verser une subvention de 500 euros

VOTE A L'UNANIMITE

9. Subvention Foot pompiers du Gard

Un pompier du village est sélectionné pour aller au championnat de football des sapeurs-pompiers National 1 qui se déroulera du 22 au 24 mai 2025 à Nancy (54).

Afin d'aider le Sdis30 à payer les frais de trajet, il est proposé au conseil de voter une subvention de 150 euros.

1 Abstention

10. Tracteur de la commune

Nous avons pu trouver un tracteur d'occasion sur la commune, auprès de la famille Maillet.

Nous avons trouvé un accord pour lui racheter à 3 000 euros par rapport à son état.

Nous allons donc faire les démarches pour changer le titulaire de la carte grise.

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
La séance est levée à 21h